



DISTRICT 75

Journal Numérique // Édition n°102



SOMMAIRE :

km	PAGE 1
A LA UNE	PAGE 2
INFOS	PAGE 5
RAPPELS	PAGE 6
FUTSAL	PAGE 9
FOOT FÉMININ	PAGE 11
FORMATIONS	PAGE 12
PV COMMISSIONS	PAGE 13

KEEPER IN MOTION GAGNEZ SUR TOUS LES TERRAINS ! ASTUCES KIM



L'approche systémique simplifiée

La simplification de l'approche systémique de l'activité du gardien de but dans le jeu peut être décomposée en trois aspects principaux : la défense, l'attaque et la transition entre la défense et l'attaque. En ce qui concerne la défense, il y a deux scénarios distincts : le gardien protège le but ou il défend un espace spécifique. En ce qui concerne l'attaque, elle se divise en deux phases distinctes : une phase de possession de balle ou une phase de coups de pied arrêtés. En fin, pour la transition entre la défense et l'attaque, impliquant les relances, le gardien peut choisir entre une relance à la main ou au pied.



Retrouvez plus d'astuces en souscrivant à
KIM

En savoir plus : www.keeperinmotion.com

Tarif privilégié pour les membres de District75

Bénéficiez d'un tarif privilégié pour souscrire à KIM dès maintenant ! Rejoignez-nous et profitez de cette offre exclusive.

Contact :
marketing@keeperinmotion.fr

Conférence : Le rôle crucial du gardien de but



Le Lundi 18 Décembre 2023
à 18h00 au siège du District
(6 Av. Joseph Bédier - 75013 Paris)

Inscrivez vous sur :
<https://forms.office.com/e/2z6DEetxjM>



PARTENARIAT

“KEEPER IN MOTION”

Grâce à cette collaboration, le District permet aux clubs parisiens de pouvoir disposer de cette application à des tarifs préférentiels et très attractifs ! De plus, et afin de pouvoir mettre en lumière les spécificités de ce nouvel outil et du poste de gardien de but, une page dédiée à l'application sera disponible tous les vendredi sur notre journal numérique pour que vous puissiez être accompagnés et pour vous familiariser avec ce nouveau dispositif précurseur et moderne.

Pour célébrer cette coopération et dans le but de vous présenter ce nouvel outil, ainsi que les spécificités liées au poste de gardien de but, une réunion avec les représentants de « KIM » se tiendra le **Lundi 18 Décembre 2023 à 18h00** au siège du District (6 Av. Joseph Bédier – 75013 PARIS).

Merci de confirmer votre présence :

ICI



COLLECTE DES RESTAURANTS DU COEUR LANCEMENT DE LA 3ÈME ÉDITION !

Nous sommes ravis de vous annoncer que le District de Paris, en partenariat avec les Restos du Cœur, organisera la 3ème édition de notre collecte alimentaire et de produits d'hygiène.

Cette saison encore, nous sommes déterminés à apporter notre aide aux personnes dans le besoin et à soutenir la mission des Restos du Cœur.

A travers cette collecte, nous souhaitons sensibiliser les footballeurs parisiens aux notions de partage et d'entraide envers les plus démunis.

De plus, cette collecte entre parfaitement dans le thème « Engagement Citoyen » du challenge PEF organisé par la FFF et pourra faire l'objet de fiches action sur le thème engagement citoyen de la part de votre club. (N'hésitez pas à ajouter des photos)

Le déroulé de la collecte :

Du 10/11/2023 au 08/12/2023 : Les clubs participants réalisent une collecte en interne dans leur club. Merci de nous tenir au courant de l'avancée de votre collecte par mail afin que le District puisse vous aider en cas de besoin.

Du 08/12/2023 au 15/12/2023 : Les clubs viennent déposer les denrées récoltées aux locaux du District de Paris au 6 avenue Joseph Bédier, 75013 Paris. Si vous avez des difficultés à faire parvenir les denrées au District, merci de nous en informer afin de trouver une solution.

Du 15/12/2023 au 22/12/2023 : Le District dépose les denrées récoltées par tous les clubs parisiens aux restos du cœur.

Plus d'infos : [ICI](#)

**E FOOT
PARIS**

E-FOOT LANCEMENT DU CRITÉRIUM E-FOOT !

Historique !

Dans le but de développer les nouvelles pratiques émergentes, le District Parisien de Football lance son véritable Critérium E-Foot !

Après les succès de l'organisation du tour départemental de l'E-Cup FFF lors des deux dernières saisons, le District souhaite dorénavant passer à l'étape supérieure.

Précurseur dans ce domaine, ce format "Critérium" permettra une compétition plus innovatrice se déroulant sur une période plus conséquente tout au long de la saison. Elle s'organisera ainsi en deux phases :

- **Phase 1 : Saison régulière (Format poule - système de classement)**
- **Phase 2 : Play-off (système de tournoi final suite au classement)**

La Compétition se déroulera exclusivement sur le jeu **EA SPORTS FC 24** et sur la console **PS5**.

Quelques prérogatives :

- **Etre âgé de 14 ans minimum (autorisation parentale obligatoire pour les mineurs).**
- **Etre licencié dans un club parisien (tout type de licence possible).**
- **Ne pas être en état de suspension.**

ENGAGEMENT CRITIERUM E-FOOT

*Engagement avant le **Vendredi 22 Décembre 2023***

A vos manettes !



DISTRICT

FERMETURE TREVE HIVERNALE

A l'occasion de la trêve hivernale, le District fermera ses portes à partir du **Vendredi 22 Décembre 13h00** et réouvrira le **Mardi 02 Janvier à 10h00**.

Pour cette occasion, le Comité de Direction ainsi que l'ensemble des salariés du District vous souhaitent un bon repos, de bonnes fêtes de fin d'année, et vous donnent RDV en 2024 pour la deuxième partie de saison.

REGLEMENTS SPORTIFS GENERAUX DISTRICT 75 - SAISON 2023/2024 RAPPELS SUR LES OBLIGATIONS [ART. 11]

11.1 - Equipes obligatoires :

Les clubs dont l'équipe première seniors évolue en championnat du Dimanche après-midi ont l'obligation d'engager :

Division Départementale 1 (obligation imposée par la Ligue de Paris IdF)

- 2 équipes Seniors (Dimanche après-midi).
3 équipes de jeunes à 11 dont 1 équipe U18 (ou U19 si cette dernière dispute le Championnat National U19), 1 équipe U16 (ou U17 si cette dernière dispute le Championnat National U17) et 1 équipe U14.
L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des 3 équipes de jeunes susvisées.
- 2 équipes de jeunes de football à effectif réduit de catégorie différente (à 8 licenciés minimum par équipe) parmi les Critériums régionaux ou départementaux (U11, U12, ou U13).

Et d'y participer jusqu'à leur terme.

Division Départementale 2

- 2 équipes Seniors (Dimanche après-midi).
- 2 équipes de jeunes à 11 dans des catégories différentes (U18, et / ou U16 et / ou U14).
L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20, U17 ou U15 régional peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées.
- 2 équipes de jeunes de football à effectif réduit de catégorie différente (à 8 licenciés minimum par équipe) parmi les Critériums régionaux ou départementaux (U10, U11, U12, ou U13).
- Des équipes pouvant être mixtes ou féminines qui participent aux plateaux officiels U6/U7 (5 licenciés minimum) et U8/U9 (6 licenciés minimum) organisés par le district 75.

Et d'y participer jusqu'à leur terme.

Division Départementale 3

- 1 équipe Seniors (Dimanche après-midi).
- 1 équipe de jeunes à 11 (U18, ou U16 ou U14).
L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20, U17 régional, U15 régional, U18 F régional et U15 F régional peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées.
- 1 équipe de jeunes de football à effectif réduit (à 8 licenciés minimum par équipe) dans l'un des Critériums régionaux ou départementaux (U11, U12, ou U13, U13F, U15F et U18F).
- Des équipes pouvant être mixtes ou féminines qui participent aux plateaux officiels U6/U7 ou U8/U9 organisés par le district 75 (5 licenciés minimum)
- Pour la première saison d'accession à cette division, une dérogation pourra être accordée sur demande express adressée au district 75 avant le début des championnats concernant l'une de ces obligations. Et d'y participer jusqu'à leur terme.

Division Départementale 4

Pas d'obligation. L'équipe qui entraîne des obligations en terme d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après- midi qui évolue dans la plus haute division Ligue ou District. Un contrôle à posteriori du respect de ces obligations sera effectué par la commission d'organisation des compétitions du district 75 conformément aux dispositions de l'article 14.5."

EXTRAIT DES R.S.G DU DISTRICT 75



EMI

NOUVELLE MISE A JOUR

Un dysfonctionnement lié au manque de mise à jour de l'application FMI le store Google amène à télécharger cette dernière à l'aide d'un lien APK.

Pour rester télécharger l'application sur les nouvelles tablettes, **il faut télécharger et installer le fichier d'installation (APK) directement via le lien ci-dessous. Pour installer cette application, vous devez autoriser l'installation des applications inconnues via le navigateur de votre tablette.**

GUIDE INSTALLATION FMI

(en cas de difficultés sur le Play Store)



SELECTION FUTSAL

PREPARATION AUX INTERDISTRICTS

Ce mardi 12 décembre 2023, la sélection U17 Futsal du District de Paris a affronté l'Évasion Urbaine Torcy Futsal dans le cadre d'un match de préparation aux interdistricts Futsal que le District de Paris organisera.

La match s'est déroulé aux Gymnase Annexe de Carpentier, généreusement prêté par le Sporting de Paris pour l'occasion. Au terme d'un bon match, les deux équipes se sont quittées sur le score de 2-2. C'est une belle performance pour la sélection du District de Paris qui affrontait une des meilleures équipes Futsal d'Île de France, leader actuel de sa poule régionale.

Merci au club Évasion Urbaine Torcy Futsal pour ce match amical et un grand merci au Sporting de Paris une fois de plus de nous avoir prêté les installations.

*Photo Pauline Carré/APL/FFF.*

EQUIPE DE FRANCE FUTSAL QUALIFICATION HISTORIQUE !

Ce Jeudi 14 Décembre 2023 restera une date historique pour le futsal français, où l'Equipe de France a obtenu sa première qualification pour une phase finale de coupe du monde de son histoire.

Dans un Espace Mayenne archi comble pour l'événement (4 500 personnes), l'Equipe de France de Futsal s'est brillamment détachée de la Slovaquie (7 buts à 1).

Buteurs dès la 1ère minute, les joueurs français ont très vite enchaîné grâce à deuxième but du parisien du issu du Sporting Paris Futsal, Sid BELHAJ dès la 6ème minute. Cette avance n'aura de cesse de se développer lors de cette 1ère période prolifique ce qui permettra aux hommes de Raphaël Reynaud de rentrer aux vestiaires avec une avance considérable de 5 buts à 0.

La deuxième mi-temps ne sera qu'une confirmation de cette supériorité malgré un réveil slovaque dès le retour aux vestiaires (24ème) auquel les français ont immédiatement répondu en inscrivant deux autres buts (26ème et 32ème) pour sceller la qualification avec une belle victoire 7 buts à 1 au score final.

Avec cette victoire, l'Equipe de France de Futsal se qualifie pour sa première phase finale de Coupe du Monde de Futsal qui aura lieu du 14 Septembre au 06 Octobre 2024 en Ouzbékistan.

Bravo à l'ensemble du groupe de l'Equipe de France de Futsal et à Sid BELHADJ, joueur du Sporting Paris Futsal, pour cette qualification historique et bonne chance pour cette 1ère coupe du monde !



CHALLENGES U11 F / U13 F

TOUTES LES INFOS POUR LE 1ER TOUR

U13F		U11F	
1ER TOUR LE 03/02/24 (FINALE LE 06/04/24)		1ER TOUR LE 03/02/24 (FINALE LE 27/04/24)	
Club hôte	POULE A	Club hôte	POULE A
Club hôte	POULE B	Club hôte	POULE B
Club hôte	POULE C	Club hôte	POULE C
Club hôte	POULE D	Club hôte	POULE D

LES 2 PREMIERS DE CHAQUE POULE SERONT QUALIFIES

DOCUMENTS ET INFOS

district75foot.fff.fr





Les dates des prochaines certifications CFF2 et CFF3 sont connues !

Elles ont auront lieu le :

Mardi 19 décembre 2023.

Voici les liens d'inscription aux certifications :

[CFF 2](#)

[CFF3](#)

Pour rappel, pour pouvoir s'inscrire aux certifications, il faut avoir obtenu tous les modules correspondants. Attention, le nombre de places étant limitée, nous vous conseillons de vous inscrire rapidement.

Pour toutes informations supplémentaires et/ou questions, veuillez nous contacter via l'adresse mail suivante : formation@district75foot.fff.fr.



- **COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE**

PV DU 24/11/2023

- **COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE (PLENIERE)**

PV DU 01/12/023

- **COMMISSION FOOT ANIMATION**

PV DU 11/12/2023

- **COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS**

PV DU 12/12/023



Commission Départementale de l'Arbitrage

PROCES-VERBAL N°004-20232024

Réunion du jeudi 24/11/2023 – 19h30

Présents : MM. Michaël AKPOLI (Président), Matthew LANGLOIS, Louis-Félix FILIN, Salah GHOU LI, Amine BENTAIEB, Sofiane AICHE, Jean-Baptiste MATOUTOU, Jean-Marc STERNE

Excusés : MM. Tristan THEUILLON, Zakarya BOUDJAKDJI

ORDRE DU JOUR

- Nomination Arbitre des mois d'Octobre et de Novembre 2023
- Traitement des réserves techniques,
- Auditions,
- Rattrapage test physique et théorique,
- Divers / Tour de table

NOMINATION ARBITRE DES MOIS D'OCTOBRE ET DE NOVEMBRE 2023

- Arbitres du mois d'Octobre 2023 :
 - o Mme Julia FAIRHURST
 - o M. Michele CANDIANI M.
 - o Dylan FORCLOT

- Arbitres du mois de Novembre 2023 :
 - o M. Jahouar BESBES
 - o M. Marius MELOT
 - o M. Djibril SOUMARÉ



Pour rappel, la CDA75 se réserve le droit de se réunir spécialement en visio pour statuer sur les nominées et élus.



TRAITEMENT DES RESERVES TECHNIQUES

MATCH N°25946101 : SEIZIEME ES 2 - PARIS SC 1 SENIORS D2 – CHAMPIONNAT DU 22/10/2023

Après analyse et étude des pièces du dossier :

- FMI,
- Mail d'appui de la réserve,
- Rapport de l'arbitre central,
- Rapport de l'arbitre assistant 2
- Rapport de l'observateur principale présent sur la rencontre,

Constatant que la réserve à l'encontre du joueur numéro 7 de Seizième ES, ne figure nulle part sur la FMI,

Constatant que la réserve a été déposée après la rencontre, lors des formalités administratives d'après-match, en « Observations d'après match »,

Considérant que selon l'article 30.11 (a) des R.S.G de la LPIFF, pour être recevable une réserve technique doit être déposée au premier arrêt de jeu suivant le fait contesté.

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

De ce fait, la Commission informe le club de Paris SC que la réserve est caduque et irrecevable sur la forme. Aussi la Commission confirme-t-elle le maintien du score final de la rencontre.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Commission d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

MATCH N°25946063 : PARIS SC 1 - PARIS UNIVERSITE CLUB 2 SENIORS D2 – CHAMPIONNAT DU 18/11/2023

Après analyse et étude des pièces du dossier :

- FMI,
- Mail d'appui de la réserve,
- Rapport de l'arbitre central,
 - Rapport du Délégué présent sur la rencontre,

Constatant que l'arbitre a sifflé la fin de la rencontre,

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

De ce fait, la Commission informe le club de Paris SC que la réserve est infondée et irrecevable sur la forme. Aussi la Commission confirme-t-elle le maintien du score final de la rencontre.



Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

MATCH N°25926253: PARIS ALESIA F.C. 21 - COURONNES O.F.C. 21

U16 D1- CHAMPIONNAT DU 05/11/2023

Après analyse et étude des pièces du dossier :

- FMI,
- Mail d'appui de la réserve,

La Commission décide :

- **de demander un rapport à l'arbitre,**
- **convoque l'arbitre et l'éducateur de Couronnes en audition le vendredi 15/12/2023.**

AUDITIONS

Après audition des personnes convoquées, la Commission a pris les décisions suivantes :

- M. BI
 - o 3 week-ends de non-désignation avec sursis → tout nouveau manquement, quel qu'il soit, saute immédiatement le sursis.
 - o 2 prochaines désignations en tant que AA,
 - o **10 Pts** de malus (Note CDA).
- M. SL
 - o 1 week-end de non-désignation avec sursis → tout nouveau manquement, quel qu'il soit, sautera immédiatement le sursis,
 - o **5 Pts** de malus (Note CDA).
- M. EMZ
 - o 2 week-ends de non-désignation avec sursis → tout nouveau manquement, quel qu'il soit, sautera immédiatement le sursis.
 - o prochaine désignation en Sénior D4
 - o **5 Pts** de malus (Note CDA).
- M. BL
 - o 2 week-end fermes de non-désignation (non cumulable avec les indisponibilités),
 - o **10 pts** malus (note CDA).
- M. AKZ
 - o 4 week-ends fermes de non-désignation (non cumulable avec les indisponibilités) +
 - o 2 week-ends de non-désignation avec sursis → tout nouveau manquement, quel qu'il soit, sautera immédiatement le sursis,
 - o pénalité de **5€** (Non-désignation en cas de non-paiement),
 - o **20 Pts** de malus (note CDA).
- M. MC
 - o Non-désignation à titre conservatoire jusqu'à audition de la CDA
 - o Convoque M. MC en audition le vendredi 15/12/2023



- M. MT

o Non-désignation à titre conservatoire jusqu'à audition de la CDA
o Convoque M. MC en audition le vendredi 15/12/2023

- Educateur, Dirigeant de SEN D1 PUC

Constatant le courrier d'excuse du club, la Commission reporte son audition à sa prochaine commission du 25/12/2023. Une nouvelle convocation sera envoyée au PUC.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Commission d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

La Commission prévoit pour sa réunion du 16/12/2023 les auditions suivantes :

- SEN D1 PUC.
- M. DJ.
- Educateur COURONNES U16 D1.
- M. MT.
- M. MC.
- Responsable RACING CLUB 18. M.
- TL.
- MM. PK, SK.

RATTRAPAGE TEST PHYSIQUES ET THEORIQUES

Après publication des résultats du premier rattrapage des tests théoriques et physiques, la CDA a convoqué les arbitres qui n'ont pas réussi à réunir la moyenne ou qui étaient absents à la deuxième et dernière séance de rattrapage de la saison qui aura lieu au Siège du District et au Stade Carpentier le samedi 16/12/2023.

Stade Carpentier + Siège du District de Paris de Football

- **8h à 8h30** : Arrivée et préparation → **Stade Carpentier**
- **8h30 à 8h45** : Echauffement
- **8h50 à 9h30** : Test Physique
- **9h45** : Arrivée au District
- **10h00 à 10h40** : Rapport Disciplinaire (45min)
- **11h00 à 12h00** : Questionnaire théorique (1h).

Le rattrapage physique Futsal prévu le dimanche 17/12/2023 (sous réserve de confirmation).

La CDA rappelle que :

- toute absence aux différentes sessions (celle du 28/10 – 04/11 et aux Rattrapages du 25/11 & du 16/12) = non-désignation d'office jusqu'à la fin de la saison.



- tout échec ou non-participation au test physique = non-désignation d'office jusqu'à la fin de la saison.

DIVERS / TOUR DE TABLE

Chaque membre a pris la parole. A 21h30 le Président a levé la séance.

Le Secrétaire de séance Le Président
Amine BENTAIEB Michaël AKPOLI

PROCHAINE CDA PRESENTIELLE LE VENDREDI 15 DECEMBRE 2023



Commission Départementale de l'Arbitrage

PROCES-VERBAL N°005-20232024

Réunion plénière du Vendredi 01/12/2023 – 20h00

Présents : MM. Michaël AKPOLI (Président), Louis-Félix FILIN, Salah GHOULI, Amine BENTAIEB, Jean-Baptiste MATOUTOU, Jean-Marc STERNE

Assistent : MM. Philippe SURMON (Président District 75), Francis MARTIN (Trésorier District 75), Christopher HEDER

Invités : MM. Daniel CHABOT (CTRA), Emmanuel MBEB (Président UNAF 75), Sylvestre DEGBE (Trésorier UNAF 75)

Excusés : MM. Sofiane AICHE, Mustapha BEN AYED, Zakarya BOUDJAKDJI, Tristan THEUILLON

ORDRE DU JOUR

- ⇒ Point des effectifs,
- ⇒ Point sur les observations des candidats (FIA),
- ⇒ Préparation FIA n°2,
- ⇒ Point sur les différentes actions de la CDA début de saison,
- ⇒ Féminisation de l'arbitrage parisien,
- ⇒ Organisation des stages de perfectionnement,
- ⇒ Divers / Tour de table
- ⇒ Dîner

PRESENTATION

La réunion commence par la présentation de **M. Daniel CHABOT, conseiller technique régional de l'arbitrage**, qui a répondu présent à l'invitation du Président de la CDA, M. Michael AKPOLI.



POINT DES EFFECTIFS

Un état des lieux des effectifs par catégories de l'ensemble des arbitres parisiens qui jouissent d'une licence validée (dossier médical + saisie de licence validée) et par conséquent désignables sur les différentes compétitions :

- D1 : 16
- D2 : 16
- D3 : 17
- D4 : 30
- Spé. Assistant : 7
- Féminines : 2
- Futsal : 12
- Foot Diversifié : 14
- Stagiaires / JAD / Jeunes stagiaires : 43
- **TOTAL : 157**

19 Arbitres nous ont rejoint cette saison en provenance d'autres Districts/étranger :

- Ile de France : 11
- Province/Etranger : 8

6 Départs officiels ont été recensés depuis le début de la saison. La CDA en profite pour remercier leur investissement et leur souhaiter plein de réussite dans leurs nouvelles expériences.

POINT SUR LES OBSERVATIONS FIA

La 1^{ère} FIA qui s'est déroulée les deux week-ends entre le 07 et le 15 Octobre 2023 a réuni **20 stagiaires** dont **13** qui ont **satisfaits leur observation** dans l'optique de pouvoir prétendre à une licence arbitre cette saison.

A cela, s'ajoute également **18 arbitres** issus de la dernière FIA (n°5) de la saison 2022/2023, qui ont également pu **satisfaire leur observation**.

Au total, **ce n'est pas moins de 32 nouveaux arbitres** repartis sur les deux dernières FIA (FIA n°5 saison 2022/2023 et FIA n°1 saison 2023/2024) qui ont été validés et observés en ce début de saison.

PREPARATION FIA N°2

La FIA n°2 aura lieu lors des deux week-ends entre le 02 et 10 décembre 2023 où 30 stagiaires sont inscrits à cette nouvelle session.



Le Responsable de l'école de l'arbitrage, M. Salah GHOULI a fait part de son envie d'organiser une 5ème journée supplémentaire, dans le cadre de consolider certains aspects de la formation et notamment au sujet des formalités administratives (Procédure d'avant match, FMI, rapports...) dans le but de favoriser l'intégration des jeunes stagiaires validés au sein de leurs nouvelles fonctions arbitrales.

Il a été également préconisé en lien avec M. Daniel CHABOT, de mettre en place une immersion d'observation en fin de formation sur des rencontres officiels du District se jouant durant le même week-end.

POINT ACTIONS CDA - DÉBUT DE SAISON 2023/2024

➤ Journées Nationales de l'Arbitrage 2023 - Stage Initiation à l'arbitrage (école de foot) :

Dans le cadre des Journées Nationales de l'Arbitrage 2023, la CDA a organisé le Vendredi 27 Octobre le premier stage d'initiation à l'arbitrage pour le public de l'école de foot. Ce stage a permis de réunir une quinzaine d'enfants de 12 et 13 ans dans le cadre de la sensibilisation aux lois du jeu ainsi qu'à la gestuelle et à la posture d'un arbitre. Une journée comprenant à la fois une partie théorique le matin et une partie terrain l'après-midi, qui s'est terminée par une distribution de deux guides de l'arbitrage à chaque jeune participant pour permettre la mise en application des bases au sein de leur club.

➤ Test en ligne :

Le 1er test en ligne a été envoyé par mail à tous les arbitres parisiens le 22/10 dernier avec un délai de réponse d'une semaine (jusqu'au 29/10). A la suite de la clôture de ce test, 91 réponses ont été enregistrées soit une participation de 70,5 %.

Autour de ce test, et conformément au règlement intérieur de la CDA 75, chaque arbitre ayant répondu au test se verra gratifié d'un **bonus de 3 points** sur sa note CDA. Au contraire, ceux n'ayant pas participé à ce questionnaire, disposeront d'un **malus de 10 points**, retiré de leur note CDA.

➤ Tests physiques et théoriques :

M. AKPOLI rappelle que la 1ère session des test physiques / théoriques s'est tenue sur deux dates :

- 28/10/23 : (D1 / D2 / D3 / D4 / STAGIAIRES / JAD / FEMININES) – répartis sur deux sites :

o D1 / D2 / FEMININES : Stade Polygone + salle annexe

o D3 / D4 / STAGIAIRES / JAD : Stade Carpentier + District

- 04/11/23 : (FUTSAL / ASSISTANTS) : répartis comme suit :



- o SPECIFIQUES ASSISTANTS : Stade Carpentier + District
- o FUTSAL : Gymnase Carpentier + District

➤ Soirée remise des écussons :

La 1ère soirée honorifique pour les arbitres parisiens a eu lieu en préambule de cette CDA plénière ce 01/12/23. Celle-ci a permis, en plus de remettre le pack équipement (écussons, cartons, maillot arbitre) aux nouveaux arbitres, de remettre les diplômes aux jeunes arbitres qui ont pu participer au premier stage d'initiation à l'arbitrage. Cette soirée fut l'occasion également d'honorer les arbitres du mois d'octobre et de novembre 2023 :

- Arbitres du mois d'Octobre 2023 :

- o Mme Julia FAIRHURST
- o M. Michele CANDIANI
- o M. Dylan FORCLOT

- Arbitres du mois de Novembre 2023 :

- o M. Jahouar BESBES
- o M. Marius MELOT
- o M. Djibril SOUMARÉ



Pour rappel, la CDA75 se réserve le droit de se réunir spécialement en visio pour statuer sur les nominées et élus.

➤ Lancement programme de tutorat :

Dans le cadre de la mise en place d'un processus de tutorat des plus jeunes arbitres, une demande auprès des arbitre D1 et D2 a été faite il y a quelques semaines dans le but d'obtenir les volontés de chacun pour suivre ce processus.

A la suite de cette démarche, 15 réponses dont 12 retours positifs ont déjà été recensés pour suivre ce programme et devenir tuteur d'un jeune arbitre au sein du département.

FEMINISATION DE L'ARBITRAGE PARISIEN

M. AKPOLI annonce que la CDA du District 75 souhaitait organiser une F.I.A uniquement destinée au public féminin. Cependant, à la suite de divers échanges avec la Ligue de Paris Ile de France de football, cette dernière confirme que ce type de formation ne peut se réaliser qu'au niveau régional.

M. CHABOT présent à cette réunion confirme que pour des raisons de praticité et de cohérence avec le nombre de stagiaires féminines possiblement concernées par cette formation, cette F.I.A s'organise au niveau régional mais que suite à cette dernière les stagiaires sont communiqués au sein de leur district d'affiliation.



DIVERS / TOUR DE TABLE

Diverses absences d'arbitres ont été recensées sur les différents matchs depuis le début de saison. La CDA s'efforce de convoquer ces derniers qui peuvent donc risquer une période de non-désignation suite à ces non-présentations.

Il a été recommandé d'alerter les clubs d'affiliation de ces arbitres qui peuvent éventuellement mettre à mal

leur situation liée au statut de l'arbitrage.

DINER

Le Secrétaire de séance
Amine BENTAIEB

Le Président
Michaël AKPOLI



Commission Foot d'Animation

PROCES-VERBAL n°7

Réunion du 11/12/2023

Président de séance : M. YILDIZOGLU Ali

Présents : Mme GAUTIER Nadine - MM. Selim AMEYOUN, Nuno Miguel Filipe (CD)

Excusés : Mme SOUSA Biqueline - Hassen MASMOUDI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

INFORMATIONS

La commission rappelle l'**obligation d'établir une Feuille de Match Informatisée (FMI) ou papier si la tablette est défectueuse**, sous peine de sanctions financières.

Nous demandons aux clubs de **créer des identifiants Footclubs aux éducateurs et de les habilitier aux compétitions les concernant**. Nous vous informons que les accès Footclubs peuvent être limités à la gestion de la feuille de match de sa catégorie.

En cas de réalisation d'une feuille de match papier, il est important de **notifier sur la partie réserve d'avant match, la cause de la non utilisation de la FMI**.

La commission vous rappelle **qu'aucun match ne doit débuter sans la réalisation d'une feuille de match**.

FEUILLE DE MATCH MANQUANTES

Il est rappelé aux clubs qu'en cas de non-communication de la feuille de match après deux appels restés sans effet, le match sera donné perdu par pénalité (- 1 point – 0 but) par application de l'article 40.1 du RSG district 75 pour l'équipe recevante et le club se verra infliger une amende (voir annexe financière). Si la commission ne peut avoir la certitude que le match a bien eu lieu par une autre communication alors les deux équipes auront match perdu par forfait.

JOURNEE 5 : 09/12/23

NOMBRE DE FORFAIT : 6

U10

Match N° 27269260 ES PARISIENNE 19

U11

Match N° 27267181 ENFANT PASSY **(2ème forfait)**

Match N° 27267584 PETITS ANGES

U12

Match N° 27258649 ENFANT GOUTTE D'OR

U13

Match N° 27246054 ESC XV **(3ème forfait)**

U13 à 11

Match N° 27269860 ES PARISIENNE 19

PLATEAU U8 du 09/12/23 :

ABSENCE du club BON CONSEILS sur le site de ACP 15

FEUILLE DE MATCHS MANQUANTES 1er Appel : 10

U13 à 11

Match N° 27269802 CAMILIENNE / PITRAY OLIER du 09/12 **(3 FM manquante)**

U12

Match N° 27246167 ENFANT PASSY / PFC du 09/12

Match N° 27246506 CHAMPIONNET / PARIS 13 ATLETICO du 09/12 **(2 FM manquante)**

U11

Match N° 27268114 CAMILIENNE / CHANTIER du 09/12 **(2 FM manquante)**

U10

Match N° 27268435 CAMILIENNE / SOLITAIRE du 09/12 **(2 FM manquante)**

Match N° 27268519 CAMILIENNE / SOLITAIRE du 09/12 **(2 FM manquante)**

Match N° 27268435 ES PARISIENNE / SOLITAIRE du 09/12 **(2 FM manquante)**

Match N° 27269056 ENFANT PASSY / CHANTIER du 09/12

Match N° 27269490 TERNES / PUC du 09/12

Match N° 27269491 PARIS 13 ATLETICO / ANTILLAIS PARIS 19 du 09/12

PLATEAU U6/U9

Il est rappelé aux clubs que la participation aux plateaux U6/U9 est obligatoire dans le cadre des obligations des catégories séniors.

PLATEAU U8 du 09/12/23 :

ABSENCE du club BON CONSEIL sur le site de ACP 15

DECISIONS**CRITERIUM U10**

**Après deux appels de feuilles de matchs du club du CS TERNES EN U10 POULE H*

Malgré les relances sur les PV foot animation :

Match N°27269497 TERNES / PETITS ANGES du 07/10

Match N°27269503 TERNES/ PITRAY OLIER du 14/10

Match N°27269512 TERNES / BON CONSEIL du 18/11

Considérant que le club n'a pas joué ces 3 matchs car pas de procès-verbal de match, la commission foot d'animation entérine le forfait général de l'équipe.

**Suite au forfait du club de l'ES PARIENNE EN U10 POULE G du 09/12/23*

Après deux appels de feuilles de matchs du club de l'ES PARIENNE EN U10 POULE G

Malgré les relances sur les PV de la commission du foot d'animation :

Match N° 27269268 ES PARIENNE / PARIS XIII ES du 07/10

Match N°27268540 ES PARIENNE / ACP 15 du 18/11

Match N° 27269260 ES PARIENNE 19 du 09/12

Considérant que le club n'a pas joué ces 2 matchs car pas de procès-verbal de match, la commission foot d'animation entérine le forfait général de l'équipe .

CRITERIUM U13

Suite au 3ème forfait du club de l' ESC XV EN U13 POULE F, la commission foot d'animation entérine le forfait général de l'équipe .

Rencontres du 1er Tour des Challenges U13 POULE D

Après audition de Mr TAFER Yanis, éducateur de l'équipe U13 de l'ESPERANCE PARIS 19 et de Mr DJEDDI Nordine, représentant de l'ESPERANCE PARIS 19,

Après étude des divers rapports du challenge U13 POULE D du 25/11/23 et du 30/11/23 organisé sur le site de la CAMILIENNE, la commission foot animation constate des incohérences sur les différents rapports notamment sur les horaires d'arrivée de l'ESPERANCE PARIS 19 (13H45 sur le 1er rapport, puis 13H30 sur le 2ème rapport).

Après audition des personnes présentes, ces derniers certifient leur arrivée à 12H45 et leur présence à 13H00 sur le terrain.

Constatant que Mr MANOLIS, responsable de l'organisation du challenge, dit être passé d'une poule de 5 à une poule de 4, considérant l'erreur administrative, la commission décide de faire rejouer le challenge U13 poule D à la date du 13/01/24 sur le même site, si possible, et se réserve éventuellement le droit de changer de site d'accueil.

2ème Tour des Challenges U10 U11 U12 et U13

La commission du foot d'animation informe les clubs que le 2ème Tour des challenges se tiendra le 20/01/24.

Le tirage du second tour des challenges aura lieu au District le Lundi 08/01/24.

La journée de critérium prévue initialement à cette date sera avancée au 13/01/24.



Commission d'Organisation des Compétitions

PROCES-VERBAL

Réunion du 12/12/23

Président : M. Jean-Jacques BENGUIGUI

Présents : MM. Arthur FLEURY - Meissa NGOM - Anthony PINTO - Jacques RIVALS - Jean-Marc STERNE - Jerry TOUSSAINT

Excusé : MM. Toufik HAMD AOUI - Pierre-Yves KERLOCH - Christophe MPAGA -

Assiste : M. Hamid BELMAHI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande: le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.

Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.

SENIORS

SENIORS

Match N° 25925116 HOMENETMEN AS / ESC 20ème 2 D4.B du 17/12/23

La commission fixe la rencontre au 21/01/24.

Match N° 27619132 ES PARIS XIII / EDHEC FC coupe Loisir/Entreprise du 16/12/23

proposant de jouer le 06/01/24 au motif les 2 équipes de l'ES PARIS XIII du samedi après-midi jouent un match officiel à la même date.

La commission fixe la rencontre au 06/01/24.

JEUNES

U14

Match N° 25929237 PITRAY OLIER / ESP PARIS 19 D2.A du 09/12/23

Lecture de la FMI et rapport de l'arbitre officiel, match arrêté à la 40° au motif terrain impraticable à cause des intempéries.

La commission fixe la rencontre au 10/02/24.

Match N° 25929457 SOLITAIRES 2 / JAM D2.B du 09/12/23

Lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre officiel, match non joué au motif créneau non disponible

La commission demande au club Paris Est Solitaires un rapport circonstancié accompagné de l'AOT et des preuves d'envoi au district dans les délais.

Match N° 25929458 PARIS ALESIA 2/ COURONNES 2 D2.B du 09/12/23

Lecture du rapport de l'arbitre match non joué au motif retard causé par le match d'avant qui n'a pas commencé à l'heure.

La commission demande au club recevant de bien gérer l'enchaînement des matches sur une journée et fixe la rencontre au 06/01/24.

Match N° 25929838 BON CONSEIL / SALESIENNE 3 D3.A du 09/12/23

Lecture de la FMI, match joué au motif terrain impraticable.

La commission fixe la rencontre au 10/02/24.

U18

RAPPEL sur le tour de cadrage de la coupe 75 de la catégorie fixé au 12/11/23, il y a une date butoir au 07/01/24. Les équipes qui ont des matches en retard sur ces deux jours devront impérativement jouer le match de coupe en semaine. Possibilité d'inverser la rencontre en cas d'indisponibilité d'un terrain en semaine. Si le match n'a pas eu lieu à la date butoir, ce sera match perdu aux deux équipes.

Match N° 25931827 CHAMPIONNET / PUC 2 D1 du 10/12/23.

Lecture de la FMI et rapports de l'arbitre officiel et du PUC, match non joué au motif l'heure des coups d'envoi non compatible.

La commission demande au club de Championnet un rapport circonstancié accompagné des AOT de la journée sur le stade Bertrand Dauvin et des preuves d'envoi au district dans les délais. Le plan d'organisation des matches à domicile ce jour-là serait appréciable.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Il est rappelé au club qu'en cas de non communication de la feuille de match après deux appels restés sans effet, le match est perdu par pénalité (-1pts – 0 buts) par application de l'article 40.1 du RSG district 75 pour l'équipe recevant. Si la commission ne peut avoir la certitude que le match a bien eu lieu par une autre communication alors les deux équipes auront match perdu par forfait.

1er appel :

25930062 RC PARIS 18 / ES SEIZIEME 3 U14D3.B du 09/12/23

27588174 ES SEIZIEME 3 / PUC 3 coupe amitié U16 du 10/12/23

2ème et dernier appel :

25946079 ES SEIZIEME 2 / CHAMPIONNET seniors D2 du 03/12/23

DEMANDE DE DEROGATION

Dérogations en cours jusqu'au 31/01/2024 concernant l'éclairage et terrain des stades suivants, sauf, si cette dérogation est purgée par une décision de la commission des terrains et des installations de la LPIFF.

- Stade Georges Carpentier (PV du 29/08/23 & 24/10/23)
- Stade de Puteaux terrain N° 5 (PV du 29/08/23 & 24/10/23) – **Voir décision de la Commission des terrains de la LPIFF (PV du 07/11/23) – la dérogation a été purgée par le non classement de l'éclairage.**
- Stade des Poissonniers N° 1 (PV du 21/09/23 & 24/10/23)
- Stade Max Roussie (PV du 24/10/23 à la demande de la DJS & 05/12/23) – **Voir décision de la Commission des terrains de la LPIFF (PV du 07/11/23) – la dérogation cessera le 31/01/24 (travaux à effectuer avant cette date)**
- Stade Bertrand Dauvin (PV du 24/10/23 à la demande de la DJS)
- Stade Poissonniers 2 (PV du 24/10/23 à la demande de la DJS)
- Stade Déjerine (PV du 24/10/23 à la demande de la DJS)
- Stade Jules NOËL (PV du 24/10/23 à la demande de la DJS)
- Stade Louis Lumière (PV du 24/10/23 à la demande de la DJS)
- Stade WIMILLE (PV du 28/11/23)

INFORMATIONS TOUTES CATEGORIES

RAPPEL

HORAIRES OFFICIELS – Article 15.6 du RSG

Match du samedi après-midi de 13H à 17H30 (U14 – séniors féminines) pour les matches qui se déroulent avec la tombée de la nuit il convient que l'éclairage de l'aire de jeu soit classé au minimum E7.

Match du dimanche matin de 09H à 11H30 (CDM – Anciens – critérium +45ans)

Match du dimanche après-midi de 12H à 16H (U18 – séniors) pour les matches qui se déroulent avec la tombée de la nuit il convient que l'éclairage de l'aire de jeu soit classé au minimum E7.

Match du dimanche après-midi de 11H à 16H (U16) pour les matches qui se déroulent avec la tombée de la nuit il convient que l'éclairage de l'aire de jeu soit classé au minimum E7.

Dans ces plages horaires, les modifications ne nécessitent pas l'accord des deux clubs y compris pour les rencontres séniors du samedi soir dans le créneau de 19H à 19H30.

Il est rappelé qu'en vertu de l'article 20.2 du RSG 75, la commission est souveraine pour apprécier les modifications jusqu'au vendredi 17H.

OBLIGATIONS ARTICLE 11

La commission rappelle les obligations sportives pour l'équipe première séniors :

Division Départementale 1 (obligation imposée par la Ligue de Paris IdF)

- 2 équipes Seniors (Dimanche après-midi).
- 3 équipes de jeunes à 11 dont 1 équipe U18 (ou U19 si cette dernière dispute le Championnat National U19), 1 équipe U16 (ou U17 si cette dernière dispute le Championnat National U17) et 1 équipe U14.

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des 3 équipes de jeunes susvisées.

- 2 équipes de jeunes de football à effectif réduit de catégorie différente (à 8 licenciés minimum par équipe) parmi les Critériums régionaux ou départementaux (U11, U12, ou U13).

Et d'y participer jusqu'à leur terme.

Division Départementale 2

- 2 équipes Seniors (Dimanche après-midi).
- 2 équipes de jeunes à 11 dans des catégories différentes (U18, et / ou U16 et / ou U14).

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20, U17 ou U15 régional peut permettre de compenser l'absence

de l'une des équipes de jeunes susvisées.

- 2 équipes de jeunes de football à effectif réduit de catégorie différente (à 8 licenciés minimum par équipe) parmi les Critériums régionaux ou départementaux (U10, U11, U12, ou U13).
- Des équipes pouvant être mixtes ou féminines qui participent aux plateaux officiels U6/U7 (5 licenciés minimum) et U8/U9 (6 licenciés minimum) organisés par le district 75.

Et d'y participer jusqu'à leur terme.

Division Départementale 3

- 1 équipe Seniors (Dimanche après-midi).
- 1 équipe de jeunes à 11 (U18, ou U16 ou U14).

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20, U17 régional, U15 régional, U18 F régional et U15 F régional peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées.

- 1 équipe de jeunes de football à effectif réduit (à 8 licenciés minimum par équipe) dans l'un des Critériums régionaux ou départementaux (U11, U12, ou U13, U13F, U15F et U18F).
- Des équipes pouvant être mixtes ou féminines qui participent aux plateaux officiels U6/U7 ou U8/U9 organisés par le district 75 (5 licenciés minimum)
- Pour la première saison d'accession à cette division, une dérogation pourra être accordée sur demande express adressée au district 75 avant le début des championnats concernant l'une de ces obligations.

Et d'y participer jusqu'à leur terme.

Un contrôle à posteriori du respect de ces obligations sera effectué par la commission d'organisation des compétitions du district 75 conformément aux dispositions de l'article 14.5.

14.5 – Quand une équipe obligatoire est mise hors compétition en application de l'article 23 ou 38 du R.S.G. du District., l'équipe Seniors (1) est déclassée sauf dispositions particulières pour la D1 prévues à l'article 11.2. Elle est rétrogradée en division ou série inférieure la saison suivante.

Il en est de même pour les autres obligations liées à l'article 11 :

- Contrôle du nombre minimum de licences pour les équipes obligatoires sur la base du 7.9.3 par les commissions compétentes le 1er septembre, envoi au club en infraction sur la messagerie officielle du club pour se mettre en conformité sous 15 jours à partir de l'envoi du courriel. Dépassé ce délai, l'équipe concernée sera déclarée forfait jusqu'à régularisation dans son championnat. Après trois forfaits, l'équipe obligatoire sera déclarée « forfait général » et il sera fait application de l'alinéa 1 de cet article.

- Contrôle de la participation effective aux activités encadrées par le district 75 au football à effectif réduit, le 15 décembre, 15 mars et un dernier contrôle après la journée nationale des débutants de fin de saison. Le même principe d'alerte sera effectué par le district après les deux premiers contrôles. Si les absences persistent et atteignent un nombre égal à trois sur un même engagement durant la saison sportive, il sera fait application de l'alinéa un de cet article.

PREVISIONS DES TIRAGES DE COUPES DEPARTEMENTALES

RAPPEL

Dans la mesure du possible la CDA désignera un trio arbitral sur tous les tours à venir, sauf pour ceux des coupes amitiés U16 et U14 où un seul arbitre sera désigné. Il est rappelé que le défraiement des arbitres est à la charge du club recevant conformément à l'article 17.1 du RSG 75, sauf décision dérogatoire prise par la commission en jeune (arbitre central à la charge du club recevant et les deux arbitres-assistants à la charge des deux clubs).

COUPE 75 SENIORS

1/8 de finale le 07/01/24 tirage effectué le 28/11/23

1/4 de finale le 31/03/24 - 1/2 de finale le 21/04/24

COUPE SENIORS Amitié

1/4 de finale le 07/01/24 tirage effectué le 28/11/23- 1/2 de finale le 31/03/24

Coupe Anciens

1/8 de finale le 12/11/23 tirage effectué le 31/10/23 **date butoir le 07/01/24.**

1/4 de finale le 21/01/24 tirage le 09/01/24 - 1/2 de finale le 31/03/24

COUPE CDM

1er tour le 07/01/24 tirage effectué le 12/12/23
1/4 de finale le 31/03/24 - 1/2 de finale le 21/04/24

COUPE 75 SENIORS FEMININE

2ème tour le 06/01/24 tirage effectué le 14/11/23
1/4 de finale le 30/03/24 - 1/2 de finale le 20/04/24

Coupe 75 U20

1/4 de finale le 07/01/24 – tirage effectué le 28/11/23
1/2 de finale le 31/03/24

COUPE 75 U18

2ème tour le 12/11/23 – tirage effectué le 31/10/23 **date butoir le 07/01/24.**
1/8 de finale le 21/01/24 tirage le 19/12/23 - 1/4 de finale le 31/03/24 1/2 de finale le 21/04/24

COUPE 75 U16

1/8 de finale le 21/01/24 - tirage le 19/12/23
1/4 de finale le 10/03/24 - 1/2 finale le 21/04/24

Coupe U16 Amitié

1/4 de finale le 21/01/24 – tirage le 19/12/23
1/2 finale le 10/03/24

COUPE 75 U14

2ème tour le 25/11/23 – tirage effectué le 07/11/23
1/8 de finale le 13/01/24 – tirage le 19/12/23 - 1/4 de finale le 10/02/24 1/2 finale le 30/03/24

Coupe U14 Amitié

1/4 de finale le 13/01/24 – tirage effectué le 05/12/23 - 1/2 finale le 10/02/24

Coupe football loisirs et critères de SA M & SA APM

1/4 de finale le 16/12/23 – tirage effectué le 14/11/23 - 1/2 finale le 10/02/24



DISTRICT 75

DISTRICT PARISIEN DE FOOTBALL

Horaires d'ouverture

Du Lun. au Ven.

10h00 - 13h00

14h00 - 18h00

6, AVENUE JOSEPH BEDIER - 75013 PARIS
TÉL. : 01 88 61 98 41 / MAIL: SECRETARIAT@DISTRICT75FOOT.FFF.FR

SAISON 23/24

district75foot.fff.fr

